

REGLEMENT PARTICULIER

Finale de la Coupe de France

De la Montagne 2019

27, 28 et 29 septembre 2019

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE-ALPES -en Collaboration avec L'A.S.A.Beaujolais
Organise les 27, 28 et 29 septembre 2019

La Finale de la Coupe de France de la Montagne 2019

Saint-Didier-sur-Beaujeu/Les Ardillats

1 ère MONTEE DES SARMENTELLES BEAUJOLAISES

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône-Alpes sous le N° **25** en date du **11/07/2019**
Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **599** en date du **29/08/2019**

Organisateurs

Organisateur administratif

Nom : ASA Beaujolais

Adresse : Marsangues 69830 St Georges de Reneins

Organisateur technique

Nom : ASA Beaujolais Adresse : Marsangues 69830 St Georges de Reneins.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'organisation :

- **Président de la Coupe de France de la Montagne : Mr Gérard LEGIOT.**
- **Président de la Ligue Ligue Rhône-Alpes : Mr Gilles MONDESIR**
- **Présidente de L'A.S.A Beaujolais : Mme ChrysteLe PETIT**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Louis Jean VILLARD.....	Licence n°.....	12774
Commissaires Sportifs	M. Norbert BIAGIONI.....	Licence n°.....	25075
	M. Jean Jacques MARCELLIN.....	Licence n°.....	2499
Secrétaire du collège	Mme. Genevieve VILLARD.....	Licence n°.....	12778
Directeur de Course	M. Marc HABOUZIT.....	Licence n°.....	7145
Directeurs de Course Adjoints	M. Thierry HERITIER	Licence n°.....	1713
	Mme Christelle HABOUZIT	Licence n°.....	128356
	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°.....	1941

Chargés des relations avec les concurrents	Mme Emilie TRAMONT Licence n°..179324 M. René DESROCHES.....Licence n°.....1726 M. Jean Louis LAUDET.....Licence n°.....6195 M. Roland FAYARD Licence n°30129
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M. Olivier CAPPELLETTI Licence n° ...134399 M. Jean Marc RANCON Licence n°.....14095 M. Georges SANDELION..... Licence n° ...245840 M. Jean Pierre ROLLAND.....Licence n°.....2694 M. Yannick BOSSEAU Licence n° ...223616 M. Christian RACHEX..... Licence n°44181
Chronométrateurs/Classements	M. Jean Paul DURAND..... Licence n°....27683 M. Herve FOURNET Licence n°..204746 M. Bruno RODARIE.....Licence n°.....1322
Médecin responsable	M. Jean Marc KAH..... Licence n° .191021
Chargé de la mise en place des moyens Chargé des Commissaires de route Chargé de presse	M. Daniel PETIT Licence n°....38699 M. Christian CHARITAT..... Licence n°....12865 Mme ChrysteLe PETIT Licence n°....16957

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mercredi 18 septembre 2019 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 23 septembre à 0 heure.

Vérifications administratives le Vendredi 27 septembre de 15 heures à 20 heures

Et le Samedi 28 septembre de 8 heures 30 à 10 heures.

Vérifications techniques le 27 septembre de 15 heures 15 à 20 heures 15

Et le Samedi 28 septembre de 8 heures 45 à 10 heures 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 septembre à 11 heures 15.

Briefing des commissaires le 28 septembre à 10 heures 30 sur la ligne de départ.

Briefing des pilotes le 28 septembre à 11 heures 15.

Essais libres non chronométrés le 28 septembre à 12 heures 30.

Essais chronométrés le 28 septembre, 2 montées à l'issue des essais libres.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 septembre,

30 mn après la fin des essais chronométrés.

Course

- *3 montées de course obligatoires le 29 septembre à partir de 9 heures*

Podium : le 29 septembre à l'issue de la 3ème montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix le 29 septembre à 19 heures aux Caves de la Croix Rochefort.
Les chèques seront envoyés par courrier postal sous 48 heures.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 27 septembre à 15 heures.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Toutes les vérifications auront lieu au Garage BOSCH Route de Monsols (les Dépôts)
69430 St DIDIER sur BEAUJEU *face au parc concurrents*
Vérifications administratives le Vendredi 27 septembre de 15 heures à 20 heures
Et le Samedi 28 septembre de 8 heures 30 à 10 heures.
Vérifications techniques le 27 septembre de 15 heures 15 à 20 heures 15
Et le Samedi 28 septembre de 8 heures 45 à 10 heures 15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOSCH Route de Monsols
(Les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU face au parc concurrents
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 28 septembre à 10 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.
Les heures de convocation pourront être consultées sur le site : <http://www.asab.fr>

Pesage des voitures libre ou obligatoire
Garage BOSCH Route de Monsols (les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU face au parc concurrents

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les règlements et bulletins d'engagement seront directement adressés à chaque Ligue du Sport Automobile qui les transmettra à ses qualifiés et suppléants.

Les qualifiés devront retourner à leur Ligue respective leur bulletins d'engagement, accompagné des frais de participation, au plus tard le lundi 16 septembre à minuit.

Chaque Ligue du Sport Automobile adressera les engagements, accompagné des frais de participation, de leurs qualifiés, au plus tard le mercredi 18 septembre à l'adresse suivante :

A retourner avant le **mercredi 18 septembre à minuit**

Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
Maison Valantin, 442 avenue Général de Gaulle 69760 Limonest
Tél: 04 26 63 30 67
comite.rhone.alpes@wanadoo.fr

Le règlement sera téléchargeable sur le site de L'A.S.A. Beaujolais, <http://www.asab.fr>
OU Ligues Rhône-Alpes <https://www.rhone-alpes-auto.com/>

Pour être prises en considération, les demandes devront être complètes et obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement qui sont fixés 190€ à avec la publicité obligatoire de l'organisateur ou 380€ si le concurrent refuse cette publicité.

Règlement à l'ordre de : ASA Beaujolais

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Les doubles montes sont autorisées. (À condition que les deux pilotes soient qualifiés)

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) en cours.....

Publicité optionnelle en cours.....

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

1 ère Montée des Sarmetelles Beaujolaises a le parcours suivant :

- Départ Les Ardillats lieu-dit « Roche Gonin » D 43
- Arrivée Les Ardillats lieu-dit « La Brosse du Buis » D 43

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

- Pente moyenne 5%
- Longueur du parcours 3.2 Km

Modalités de retour au départ Par la route de course D43

Parc de départ *Route de Monsols (les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU*

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera en convoi.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu-dit « La Roche Gonin » D43.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés : *Route de Monsols (les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU.*

Un seul parc concurrent pour tous.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10 heures, le 27 Septembre.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D43 entre le départ et le parc concurrents, à la redescente.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Garage BOSCH
- Pendant les essais et la course au parc départ : Garage BOSCH
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Garage BOSCH

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au Garage BOSCH Route de Monsols (les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU face au parc concurrents

Téléphone permanence n° 04-74-69-21-56

Centre de secours le plus proche :

Lieu : BEAUJEU Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc concurrents : Route de Monsols (les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU le 28 septembre à 11 heures 15.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Procédure de départ : feux tricolores

7.3.1. ORDRE DES DEPARTS

- **Ordre de départ des essais**
Dans l'ordre inverse des numéros du plus grand au plus petit
- **Ordre de départ des montées de course**
Série B et Série A
Pour la série B *voitures fermées* (FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport ,GTTS) dans l'ordre inverse du classement scratch des essais.
Pour la série A *voitures ouvertes* (CNF/CN/CM, D/E,) dans l'ordre inverse du scratch des essais.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Il sera établi :

- Un classement général tous groupes confondus
- Un classement par groupe
- Un classement par classe
- Un classement féminin
- Un classement jeune

Le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur de la Coupe de France de la Montagne 2019 du groupe ... ». Le titre ne sera officiel qu'après l'approbation du classement par la FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix sont cumulables mais pas les coupes

Remise des prix le 29 septembre à 19 heures aux Caves de la Croix Rochefort

(les Dépôts) 69430 St DIDIER sur BEAUJEU.

	Classes	Féminines	Jeunes
	(1)	(1)	(1)
1er	190,00 €	120,00 €	120,00 €
2ème	95,00 €	60,00 €	60,00 €
3ème	50,00 €	30,00 €	30,00 €

(1) 1 prix si moins de 3 partants, 2 prix si de 4 à 6 partants, 3 prix pour plus de 6 partants